



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN

Présidence

Dossier suivi par

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

florence.bron@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
res_urba\Documents_urba\PLU\BOUR
G_EN_B\Modif_Rev\CP_RLP.Bourg en
Bresse-2022_AF.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BOURG EN BRESSE
HOTEL DE VILLE
BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 9 mars 2022

Objet : Règlement local de publicité
- AVIS -

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 10 janvier 2022, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le règlement local de publicité de BOURG EN BRESSE, suite à votre arrêté du 21 décembre 2021. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Michel JOUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 180 110 017 00019

APE 9411nZ

www.ain.chambre.agriculture.fr